

|                                                                                               |              |            |          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|----------|--|
| SYNDICAT MIXTE<br><b>NORMAND'INNOV</b>                                                        | Date         | 15.06.2026 | Folio n° |  |
|                                                                                               | Délibération | 2026-152   |          |  |
|                                                                                               | Nature       | 1.2        |          |  |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE |              |            |          |  |

Syndicat Mixte  
**Normand'Innov**

**Siège Social**

Flers Agglo  
41 Rue de la Boule – CS 149 - 61103 FLERS CEDEX  
Tel : 02.33.98.44.55 – Fax : 02.33.64.38.66

**SEANCE N° 24 DU 15.06.2026**  
20 questions numérotées 2026-137 à 2026-156

## DELIBERATION

### CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS CED 1 ET CED 2

A la date indiquée ci-dessus, le Conseil Syndical, convoqué dans les délais légaux, s'est réuni dans les locaux du Centre d'Essais Dynamiques 2 – Zone de Normand'Innov – 61100 CALIGNY, sous la présidence de Sophie GAUGAIN - Présidente du Syndicat Mixte, sauf pour les questions n° 2026-142 et n° 2026-143, présidées par Laurent BEAUVAIS.

Etaient invités Mesdames et Messieurs :

**Conseillers titulaires :** Catherine MEUNIER (RN) – Julie BARENTON-GUILLAS (RN) – Laurent BEAUVAIS (RN) – Jérôme NURY (CD) – Alain LANGE (CD) – Lori HELLOCO (CD) – Jérémy PREVOST (FA) – Jacques FORTIS (FA) – Gilles RABACHE (FA)

**Conseillers suppléants :** Bertrand DENIAUD (RN) – Aristide OLIVIER (RN) – Thierry LIGER (RN) – Jean DELALANDRE (RN) – Sylvie THIEULENT (CD) – Marie-Françoise FROUEL (CD) – José COLLADO (CD) – José COLLADO (FA) – Jean-François BRISSET (FA) – Tâm NGUYEN (FA)

Tous présents, à l'exception de :

| Titulaire absent | Suppléant présent | Questions |
|------------------|-------------------|-----------|
| /                | /                 | /         |

**Procurations :**

| Mandant | Mandataire | Questions |
|---------|------------|-----------|
| /       | /          | /         |

**Excusé :** /

**Absents :** Alain LANGE et Lori HELLOCO (ensemble de la séance)

| EFFECTIF<br><br>En exercice : 10<br><br>Quorum : 6 | Questions            | Présents | Votants |
|----------------------------------------------------|----------------------|----------|---------|
|                                                    | 2026-137 à 2026-141  | 8        | 8       |
|                                                    | 2026-142 et 2026-143 | 7        | 7       |
|                                                    | 2026-144 à 2026-156  | 8        | 8       |

| Convocation effectuée le : | Séance ouverte à : | Secrétaire de séance | Clôture effectuée à : | Compte rendu affiché le : | Date d'affichage |
|----------------------------|--------------------|----------------------|-----------------------|---------------------------|------------------|
| 09.06.2026                 | 10 H 05            | Jacques FORTIS       | 12 H 45               | 22.06.2026                | 24.06.2026       |

# R A P P O R T

Présenté par  
Sophie GAUGAIN  
Présidente

| Syndicat Mixte<br>NORMAND'INNOV |        | N° | Date       | Question      |                    |
|---------------------------------|--------|----|------------|---------------|--------------------|
| CONSEIL<br>SYNDICAL             | Séance | 24 | 15.06.2026 | N°<br>d'ordre | N°<br>délibération |
|                                 |        |    |            | 16            | 2026-152           |

| OBJET | <b>CENTRE D'ESSAIS DYNAMIQUES – LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES EQUIPEMENTS CED 1 ET CED 2</b> |
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

YZ/SR/EA

Chers collègues,

Par délibération précédente, le Conseil syndical a approuvé le rapport relatif au choix du mode de gestion du Centre d'Essais Dynamiques, établi en application de l'article L. 1411-4 du Code général des collectivités territoriales, et a retenu le principe du recours à une délégation de service public comme mode de gestion le plus adapté à l'exploitation des équipements CED 1 et CED 2. Il convient désormais d'engager la procédure permettant de désigner le futur délégataire.

Le service délégué porte sur un ensemble fonctionnel cohérent :

- Le CED 1, d'une surface d'environ 1 775 m<sup>2</sup>, qui regroupe les principaux moyens techniques d'essais dynamiques, vibratoires, climatiques, acoustiques et de crash-test,
- Le CED 2, plateforme collaborative d'une surface totale estimative d'environ 964 m<sup>2</sup>, qui accueille les espaces techniques, tertiaires, communs et mutualisés nécessaires au fonctionnement du site. La future délégation aura vocation à porter sur la gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la sécurisation, le renouvellement et le développement des équipements, ainsi que sur l'accueil, l'accompagnement technique et la relation commerciale avec les usagers.

Afin de préparer cette mise en concurrence, un dossier de consultation sera élaboré. Il comprendra notamment le projet de convention de délégation de service public, le cahier des charges précisant les caractéristiques des prestations attendues du délégataire, le règlement de consultation et leurs annexes (notices descriptives des bâtiments et des équipements, plan de périmètre, inventaire des actifs).

Ce dossier traduira les orientations retenues par le Syndicat mixte : une durée de contrat de quinze (15) ans justifiée par les investissements à réaliser, estimés à environ 1,5 million d'euros HT, un démarrage de l'exploitation envisagé au début de l'année 2027, le cas échéant assorti d'une période de tuilage, ainsi que le transfert au délégataire d'une part significative du risque d'exploitation.

La procédure sera conduite dans le respect des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession. Elle comportera une publicité et une mise en concurrence préalables, l'examen des candidatures puis des offres, une phase de négociation avec les candidats admis et l'organisation d'une visite de site obligatoire dont les modalités seront précisées au règlement de consultation. L'analyse des candidatures et des offres et l'avis préalable au choix du délégataire relèveront de la commission prévue à l'article L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales. Le choix définitif du délégataire et l'approbation du contrat feront l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil syndical.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil syndical de lancer et conduire la procédure de délégation de service public.

|                                                                                               |              |            |          |  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|------------|----------|--|
| SYNDICAT MIXTE<br><b>NORMAND'INNOV</b>                                                        | Date         | 15.06.2026 | Folio n° |  |
|                                                                                               | Délibération | 2026-152   |          |  |
|                                                                                               | Nature       | 1.2        |          |  |
| REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL, DES DECISIONS ET DES ARRETES DE LA PRESIDENTE |              |            |          |  |

**IL VOUS EST PROPOSÉ DE BIEN VOULOIR :**

1. **AUTORISER** le lancement de la procédure de passation de la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des équipements CED 1 et CED 2 du Centre d'Essais Dynamiques, dans le respect des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique relatives aux contrats de concession.
2. **PRECISER** que la délégation portera sur la gestion, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la sécurisation, le renouvellement et le développement des équipements nécessaires au fonctionnement du Centre d'Essais Dynamiques, pour une durée de quinze (15) ans, avec un démarrage de l'exploitation envisagé au début de l'année 2027 et un besoin d'investissement estimé à environ 1,5 million d'euros HT.
3. **PRENDRE ACTE** des modalités de publicité et de mise en concurrence, comportant la publication d'un avis d'appel public à candidatures, l'examen des candidatures puis des offres, une phase de négociation avec les candidats admis et l'organisation d'une visite de site obligatoire dans les conditions fixées par le règlement de consultation.
4. **AUTORISER** Madame la Présidente du Syndicat mixte Normand'Innov, ou son représentant, à engager et conduire l'ensemble de la procédure, à signer les avis de publicité, à mener les négociations et à accomplir tout acte nécessaire à son déroulement jusqu'au choix du délégataire.
5. **AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à saisir, informer ou consulter les instances compétentes dans les conditions prévues par les textes applicables, notamment au regard de l'incidence de l'évolution du mode de gestion sur l'organisation du service actuellement exploité en régie et sur le personnel qui y est affecté.
6. **AUTORISER** Madame la Présidente, ou son représentant, à signer tout document et à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération, étant précisé que le choix définitif du délégataire et l'approbation du contrat feront l'objet d'une délibération ultérieure du Conseil syndical.

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

La Présidente,

Sophie GAUGAIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

061-256104050-20260615-2026-152-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/06/2026  
Publication : 24/06/2026